

Quartier de l'Etang " Zone de Dévoleppement" - Appartement de 2.5 pièces - Lot D3.1_73-11.03

Vernier

Prix de vente : CHF 469'200.-

Sébastien ROHNER Tél.: +41 76 429 80 29 Portable: +41 22 809 00 86 sebastien.rohner@barnes-suisse.ch

Présentation

Ce nouveau quartier est à la fois résidentiel et un centre multi services (hôtels, restaurants, activités Hi-Tech et commerces).

Orienté vers les services à la personne, il compte également un centre médical, un groupe scolaire mixte, une crèche et un centre sportif.

Sur 11 hectares, ce quartier d'envergure offrira 60% de surfaces commerciales et 40% d'habitation.

Les 7 différents îlots, qui le composent, seront ouverts sur l'extérieur et connectés entre eux par des ruelles piétonnes, accessibles uniquement aux cyclistes et piétons.

L'îlot D propose 290 appartements PPE idéalement placé au calme avec une vue imprenable sur le parc des Tritons.

Immeuble D3-1 (L'Allée des Nénuphars 9) se compose de 47 appartements sur 8 étages sur rez-inférieur

- 2.5 pièces de 54 à 63 m² pondérés : 19 appartements
- 4 pièces de 91 à 105 m² pondérés : 11 appartements
- 5 pièces de 115 m² pondérés : 1 appartement
- 6 pièces de 143 à 172 m² pondérés : 16 appartements

Une place de parking sera garantie par appartement, en location. Le loyer sera définit à la livraison.

Particularité(s) :
Nous attirons votre attention sur le fait que les appartements à vendre en PPE sont soumis à la loi LGZD, laquelle prévoit particulièrement que le prix de vente desdits appartements es soumis au contrôle de l'Etat pour une durée de 10 ans à partir de la date d'entrée moyenne dans les locaux des premiers propriétaires.

A noter que les prix de vente sont pour le moment non définitifs et peuvent être soumis à des modifications.

Ces articles visent ainsi à restreindre les acquisitions d'appartements en zone de développement, pendant la durée du contrôle par l'Etat de Genève, aux seuls propriétaires les occupant personnellement, sauf justes motifs agréés par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (soit moyennant une décision de celui-ci, dûment entrée en force, avant toute libération des lieux par les propriétaires).

En conséquence de ce qui précède, le promettant acquéreur déclare et atteste qu'il acquerra les droits immobiliers objet de présentes pour en faire son domicile et sa résidence principale, et qu'il les occupera personnellement (soit aucune location, ni octroi d'usufruit).

54.00 m² Surface	**2.50** Pièces	**1** Chambres

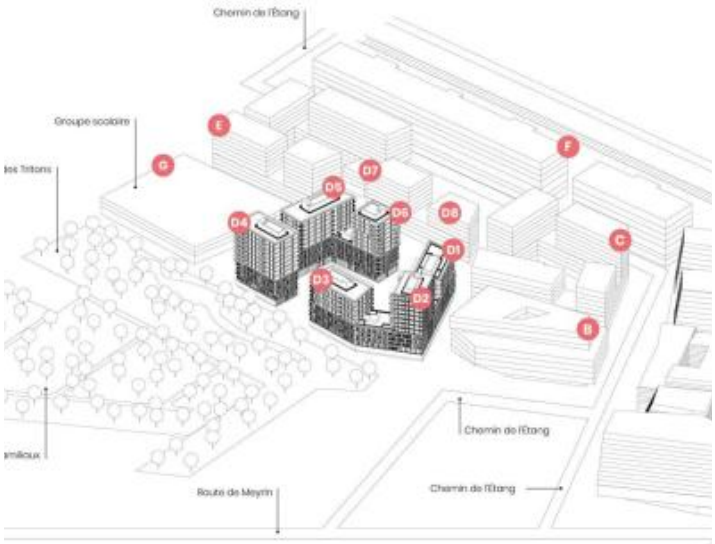
Galerie





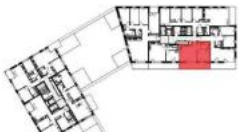












Sébastien ROHNER Tél.: +41 76 429 80 29 Portable: +41 22 809 00 86 sebastien.rohner@barnes-suisse.ch

Informations techniques

Transaction

Type	**Appartement**
Référence	**53490**
Disponibilité	**À convenir**

Surfaces

Pièces	**2.5**
Chambres	**1**
Salle de bain	**1**
Surface habitable	**54 m²**

Bâtiment

Construction	**2021**
Exposition	**Sud-Ouest**
Nombre d'étages	**1**
Étage	**7**

Sébastien ROHNER Tél.: +41 76 429 80 29 Portable: +41 22 809 00 86 sebastien.rohner@barnes-suisse.ch